

L'ensemble des infirmiers perfusionnistes nationaux.

Monsieur Xavier BERTRAND  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Copie à : Madame Nora BERRA, Secrétaire d'Etat Chargée de la Santé auprès du  
Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé

Clermont Ferrand le 16/06/2011

Monsieur le Ministre,

C'est après un long silence que nous avons décidé de vous alerter sur notre profession **d'infirmiers perfusionnistes** (infirmiers pratiquants des circulations extra corporelle et des assistances circulatoires dans les blocs opératoires de chirurgie cardiaque et les différentes réanimations et services d'urgence).

Comme vous le savez, Monsieur le Ministre, notre spécificité n'est pas reconnue par les instances de tutelle. **Et pourtant en 2010, 90% des 40 650 circulations extracorporelles pour interventions de chirurgie cardiaque ont été réalisées par des infirmiers perfusionnistes.**

Nous vous demandons de nous reconnaître comme **infirmiers spécialisés** avec une grille de rémunération calquée sur celle des IADE, afin qu'il n'y ait aucune disparité au sein de la profession.

**Notre demande est légitimée par les éléments suivants :**

Il nous est demandé d'effectuer une formation obligatoire d'un an comprenant des cours théoriques et pratiques pris en commun avec les IADE ; un DIU de CEC et une formation continue obligatoire avec un nombre de CEC annuel minimum pour être certifié.

Les recommandations émises par l'HAS en 2004, imposaient déjà alors une mise au clair de nos conditions d'exercice et de nos spécificités.

La situation s'est aggravée depuis la dernière analyse de 2008 sur la circulation extra corporelle (pièce jointe). Nous étions 256 perfusionnistes de formations différentes, à savoir, 207 paramédicaux (81%) repartis en IDE (67%), IADE (21%), IBODE (6%), 6% de paramédicaux sans formation d'infirmier et 49 médecins (19%) à œuvrer chaque jour dans les blocs de chirurgie cardiaque.

Malgré l'appui de la Société Française de Chirugiens Thoracique et Cardio-vasculaire (SFCTCV) et de la Société Française de Perfusion (SOFRAPERF), notre société savante qui regroupe tous les acteurs de cette chirurgie, nos revendications sont restées lettres mortes.

La population des acteurs de la circulation extra corporelle est vieillissante. Sans une reconnaissance de notre spécialité, avec des mesures incitatives, il parait peu probable de pouvoir remplacer les départs imminents de nombre de nos collègues (70 perfusionnistes environ sur 256 dans les 5 ans qui viennent).

La SOFRAPERF, association régie par la loi 1901 a participé aux travaux de la mission HENART (dans la proposition n°5- page 52) qui fait allusion à notre activité ; nous souhaitons une prise de position rapide et concrète et nous nous tenons à votre disposition et à celle de vos collaborateurs pour compléter toute information qui vous paraîtrait nécessaire.

Croyez, Monsieur le Ministre, en nos sentiments les plus respectueux.

Les Infirmiers Perfusionnistes